



Carte d'identité française d'un juif d'Algérie. En octobre 1940 la nationalité française est entièrement interdite aux juifs.

L'appareil législatif antisémite

7 octobre 1940: Promulgation du "**statut des juifs**".

8 octobre 1940: Abolition du décret Crémieux par Marcel Peyrouton, ministre de l'intérieur.

11 octobre: Les juifs n'ont plus droit de se faire naturaliser individuellement.

21 juin 1941: Promulgation du "**second statut des juifs**".

L'exclusion de l'école républicaine

1940: près de 500 professeurs ou instituteurs sont renvoyés. Près de 20 000 élèves sont exclus des écoles publiques.

19 octobre 1942: Loi du réduisant le **numerus clausus** à 7% d'élèves juifs dans l'enseignement public.

Les camps

Seize camps sont ouverts en Algérie. Les anglo-américains y dénombrent au total 2 000 détenus.

Le maintien de l'abrogation du décret Crémieux

Novembre 1942: Débarquement allié.

Le général Giraud ne veut pas du rétablissement de la situation antérieure à Vichy en ce qui concerne les juifs. Il refuse d'incorporer les recrues juives dans l'armée. Les juifs sont donc versés dans des bataillons spéciaux de travailleurs non combattants, en Algérie ou au Maroc, sous le nom de "**pionniers**".

Mi-février 1943: Le *numerus clausus* est abandonné.

Mars 1943: Peyrouton déclare que 3500 fonctionnaires juifs licenciés seront réintégrés.

14 mars 1943: Peyrouton annonce que la législation vichyssoise est dénuée de toute valeur légale à l'exception de l'abrogation du décret Crémieux.

L'arrivée de De Gaulle

Mai 1943: De Gaulle arrive au pouvoir et n'abroge pas le décret Crémieux.

Juin 1943: Peyrouton démissionne.

22 octobre 1943: le décret Crémieux soit rétabli et que les juifs d'Algérie redeviennent Français.

Source: Hassan Remaoun et Gilles Manceron, *L'histoire des juifs d'Algérie* et Benjamin Stora, *Les trois exils des juifs d'Algérie*

<http://www.ldh-toulon.net/spip.php?article149>

De Pétain à De Gaulle

Abrogation du Décret Crémieux

Le décret Crémieux est aboli par le gouvernement de Vichy en octobre 1940, soit 70 ans après sa promulgation en 1870.

Après le débarquement de novembre 1942, le gouvernement du général Giraud confirme l'abrogation du décret.

De Gaulle attend près de six mois et des centaines de pétitions pour le rétablir.